

**Association « Le DECLIC »**  
**YOGA, BIEN-ÊTRE & SPORTS EN PROVENCE**  
Règles de convivialité

L'appartenance à l'association implique l'acceptation sans réserve des Statuts et de ces règles de convivialité.

**Adhésion :**

L'adhésion est validée dès lors que le dossier d'inscription est complet, à savoir : formulaire dûment complété et signé, accompagné d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du yoga, valide, (durée 3 ans), ainsi que du règlement de la cotisation. Et ceci pour chaque nouvelle inscription.

Le versement de la cotisation pour les adhérents est annuel, et le montant peut être réglé en plusieurs chèques.

Le montant en est fixé chaque année par le bureau pour la saison suivante.

La participation au cours n'est autorisée qu'aux adhérents en règle administrativement et à jour de leur cotisation. (adhésion et cotisation).

Le règlement de la cotisation engage l'adhérent pour toute la saison 2025/2026.: aucun remboursement ne pourra être effectué en cours d'année.

**Pratique des activités :**

Aucune activité ne peut être pratiquée en dehors de la présence d'un encadrant dûment accrédité.

Il est impératif d'adopter une tenue correcte et adéquate à la discipline.

Si vous avez besoin de petit matériel d'aide durant le cours : coussin, brique, tapis supplémentaire, assurez-vous d'avoir le matériel requis pour chaque séance.

L'assiduité aux séances de yoga n'est pas obligatoire mais fortement conseillée pour l'évolution et la progression de chacun.

Si vous venez pratiquer suite à un problème de santé, ou que vous avez encore un problème particulier, merci de bien vouloir le signaler au professeur afin qu'il vous soit proposé dès le départ des séances les adaptations nécessaires.

**Règles à observer :**

Pour le confort et le bien-être de tous et dans le respect d'autrui, chacun devra s'engager à respecter les points suivants :

- Silence : les téléphones portables doivent être impérativement éteints (pas de vibreur qui perturbe les périodes de concentration), et les échanges entre élèves limités afin de ne pas perturber la pratique yogique
- Ponctualité : prévoyez d'être présent quelques minutes avant l'heure de début des séances afin d'avoir le temps de vous installer sereinement. En cas de retard qui pourrait perturber les autres élèves, le professeur se réserve le droit de refuser au retardataire l'accès au cours.
- Dans un souci de bien-être et de respect, il vous est demandé d'observer une hygiène vestimentaire et corporelle ; cela implique de vous abstenir de pratiquer en cas de

maladie virale et/ou contagieuse, de fièvre, de toux spasmodique, ou tout autre problème risquant de perturber le cours et pouvant entraîner des conséquences sur les autres pratiquants, (microbes, silence, respect d'autrui , ...). Merci de respecter ces règles élémentaires de savoir vivre pour une pratique saine.

J'ai pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter :  
(Nom, date, et signature, précédée de la mention « lu et approuvé »)